

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 297
22 janvier 2019**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-quatre-vingt-dix-septième (297^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 22 janvier 2019, à 19 h 00, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(M)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 10
ABSENCES : 01
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Julie BOURASSA	(P)
M. Normand CHAMPAGNE	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Molly PELLERIN JACOB	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS	Directeur général
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Maude TRÉPANIÉ	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

Initiales
du président

Ouverture de la séance à 19 h 00.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 18 décembre 2018 (No 296)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 18 décembre 2018 (No 296)
6. Suivi aux recommandations du Protecteur de l'élève (**Direction générale – Dossier de décision**)
7. Rapport d'appréciation de l'évolution de la situation financière au 31 décembre 2018 (**Service des ressources financières – Dossier d'information**)
8. Participation à un regroupement d'achats avec Collecto pour l'acquisition de licences Microsoft pour les commissions scolaires - Autorisation de signature (**Service des technologies de l'information – Dossier de décision**)
9. Politique sur l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
10. Autorisation de signature - Cession d'un terrain à titre gratuit - École Roméo-Salois (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
11. Liste des chèques émis (**Mme Stéphanie Lacoste – Dossier d'information**)
12. Période réservée au comité de parents
13. Période réservée au président
14. Période réservée à la direction générale
15. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2614/2019

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Normand Champagne, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

Dans un premier temps, Mme Viviane Bergeron interpelle le conseil au sujet de la pédagogie alternative. Son intervention comporte trois volets : elle réitère le souhait que le conseil appuie le projet d'école alternative au secondaire, elle questionne le conseil sur la possibilité d'élargir la pédagogie alternative au primaire (*augmentation du nombre de places*) et s'enquiert de la possibilité, pour la commission scolaire, de faire l'acquisition d'autobus électriques, par souci pour l'environnement.

Monsieur le président, Jean-François Houle, rappelle que des demandes de financement pour une nouvelle école primaire et une nouvelle école secondaire (*notamment*) ont été soumises au ministère de l'Éducation et que des réponses sont attendues pour le printemps 2019. Par ailleurs, il n'est pas prévu, à court terme, d'ajouter des places à l'école alternative primaire. La commission scolaire souhaite d'abord compléter l'an 1 de la nouvelle école avant de statuer sur cette question. Cela dit, les parents intéressés peuvent s'adresser aux conseils d'établissement des écoles, afin de connaître les possibilités d'intégrer la pédagogie alternative. Enfin, M. Houle informe Mme Bergeron que les contrats avec les transporteurs scolaires ont récemment été renouvelés. Il n'est pas prévu, pour le moment, d'intégrer des véhicules électriques.

Dans un second temps, Mme Donna Lessard, vice-présidente à l'action professionnelle au Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville (SERD) s'adresse au conseil. Elle est accompagnée de ses collègues du conseil de direction du SERD.

Elle fait part aux commissaires d'une demande qu'elle dit appuyée d'une majorité d'enseignants, à savoir la réintégration, dans le calendrier scolaire, d'une journée pédagogique au retour de la pause des Fêtes. Cette requête fait l'objet d'un refus de la commission scolaire depuis une dizaine d'années. Cette journée pédagogique, qui serait incluse parmi les 20 prévues au calendrier scolaire, conformément à la convention locale de travail, constitue un moment stratégique et nécessaire pour les enseignants, selon Mme Lessard (*bon départ de la deuxième moitié du calendrier scolaire, besoin de repositionnement en l'absence des élèves, pas un caprice, mais un besoin*).

Madame Lessard souhaite donc que la commission scolaire fasse preuve de souplesse dans la confection des calendriers. Cela dit, elle adresse deux questions au président :

- Quelles sont les raisons qui motivent le refus d'une journée pédagogique au retour des Fêtes ? (*Est-ce une réaction de la commission scolaire à un litige passé à ce sujet, le reflet de la position du comité de parents ?... ou autres*);
- Le SERD peut-il espérer que le conseil tiendra compte de sa position dans la mise en application des calendriers 2019-2020 ?

Dans sa réponse, M. Houle souligne que le moment est bien choisi pour interpeller le conseil, puisque ses membres doivent se pencher sur l'adoption des calendriers scolaires 2019-2020 au cours du mois de février. L'intervention du SERD sera donc fraîche à leur mémoire et ils en tiendront compte.

Par ailleurs, M. Houle assure Mme Lessard que dans les décisions antérieures du conseil au sujet des calendriers scolaires (*plus spécifiquement le refus de la journée pédagogique au retour de la pause des Fêtes*), jamais il n'a senti, chez ses collègues, une volonté d'intervenir de façon « *punitive* » pouvant être liée à un grief signifié par les enseignants dans le passé. Si le SERD a cette perception, celle-ci n'est pas la bonne.

Il rappelle que la commission scolaire doit composer avec des « *obligations de consultation* » et doit trouver l'équilibre entre les différentes considérations qui lui sont soumises, notamment dans l'adoption des calendriers scolaires.

19 h 18 : Madame Molly Pellerin Jacob, commissaire-parent, prend place à son siège.

Initiales
du président

3. **CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

4. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018 (NO 296)**

RÉSOLUTION CC : 2615/2019

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 18 décembre 2018 (no 296).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018 (NO 296)**

RÉSOLUTION CC : 2616/2019

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par M. Alain Charest :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 18 décembre 2018 (no 296).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **SUIVI AUX RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE** (Direction générale – Dossier de décision)

NOTE : AVEC L'ASSENTIMENT DU CONSEIL, L'ÉTUDE DE CET ITEM, QUI NÉCESSITE LE DÉCRET D'UN HUIS CLOS, EST TRAITÉE EN FIN DE SÉANCE.

À 20 h 40, Monsieur le Président décrète le huis clos pour procéder à l'étude de cet item.

Un élève inscrit en formation professionnelle a saisi le Protecteur de l'élève de sa situation.

Le Protecteur de l'élève de la Commission scolaire des Chênes, Me Dominique Paillé, a transmis son rapport et ses recommandations au conseil des commissaires. Ce rapport sera acheminé au requérant, de même qu'aux instances concernées, tel que le prévoit le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* en vigueur à la Commission scolaire des Chênes.

À 20 h 55, Monsieur le Président décrète la fin du huis clos et le retour en séance publique.

Conséquemment, le projet de résolution qui suit est soumis au conseil.

SUITE, PAGE 5

Initiales
du président

RÉSOLUTION CC : 2617/2019

CONSIDÉRANT que le Protecteur de l'élève a été saisi d'une plainte déposée par un élève inscrit en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que le Protecteur de l'élève a transmis son rapport et ses recommandations au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que ce rapport sera acheminé au requérant, de même qu'aux instances concernées, tel que le prévoit le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes en vigueur à la Commission scolaire des Chênes.

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par M. Patrick Lagueux :

- de prendre acte des recommandations formulées par le Protecteur de l'élève;
- d'accueillir favorablement les recommandations contenues dans l'avis du Protecteur de l'élève;
- de mandater le directeur général de la commission scolaire, afin que celui-ci voit au suivi des recommandations, auprès des instances concernées.

La commissaire Élisabeth Jutras demande le vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. RAPPORT D'APPRÉCIATION DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2018 (Service des ressources financières – Dossier d'information)

La directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, Mme Carmen Lemire, procède au dépôt du rapport d'appréciation de l'évolution financière au 31 décembre 2018. Celui-ci fait état d'un écart favorable, par rapport au budget, de 1 053 800.00 \$. Madame Lemire livre les explications d'usage et répond aux questions des membres du conseil.

8. PARTICIPATION À UN REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC COLLECTO POUR L'ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES - AUTORISATION DE SIGNATURE (Service des technologies de l'information – Dossier de décision)

La Commission scolaire des Chênes utilise de nombreuses licences Microsoft tels Windows, Office 365 et des accès clients (Cal) pour les serveurs. Le contrat présentement en cours pour ces licences prendra fin le 30 mai 2019. Collecto a mis en place un regroupement d'achats spécifique pour les commissions scolaires qui sont nombreuses à devoir renouveler ce contrat.

Les commissions scolaires peuvent obtenir de meilleurs prix pour ces licences en participant à un programme d'achat de volume pour le milieu scolaire appelé EES (*Enrollement for Education Solutions*). Ce programme offre une tarification par palier de quantité. Le passage d'un palier à l'autre génère une économie substantielle.

SUITE, PAGE 6

Initiales
du président

Cette fois-ci, c'est Collecto qui sera en charge de réaliser ce regroupement d'achats ce qui permettra aux commissions scolaires participantes de bénéficier des prix des paliers les moins dispendieux et de générer d'importantes économies de volume. Le contrat sera conclu avec un revendeur autorisé pour une durée initiale d'une année, avec des options pour deux prolongations d'une année, pour un total de trois ans.

Les frais de gestion pour la participation à ce regroupement d'achats seront inclus aux coûts payés pour les licences.

La date limite pour transmettre les mandats à Collecto a été fixée au 8 février 2019.

RÉSOLUTION CC : 2618/2019

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commission scolaire des Chênes d'acquérir des licences pour des produits Microsoft;

CONSIDÉRANT l'achat regroupé offert par Collecto et la formule tarifaire EES (*Enrollement for Education Solutions*) offerte aux commissions scolaires;

CONSIDÉRANT les économies réalisables grâce au regroupement des volumes d'achats;

CONSIDÉRANT la formule tarifaire EES (*Enrollement for Education Solutions*) offerte aux commissions scolaires;

CONSIDÉRANT la durée du contrat d'une année comportant deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT la valeur du contrat à intervenir de l'ordre de 130 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information (C-65.1, r. 5,1);

CONSIDÉRANT que ce type de contrat requiert l'autorisation du dirigeant d'organisme.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Molly Pellerin Jacob :

- de participer au regroupement d'achats offert par Collecto pour l'acquisition de licences Microsoft;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver les bons de commande ou autres documents requis dans le cadre de ce regroupement d'achats;
- d'autoriser la direction générale à approuver tout changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur du contrat.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. POLITIQUE SUR L'ALCOOL, LES DROGUES ET LES MÉDICAMENTS EN MILIEU DE TRAVAIL (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Les dispositions de la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* sont maintenant en vigueur.

Ces modifications législatives ne modifient pas l'état actuel du droit et n'accordent pas à l'employé le droit de consommer du cannabis sur les lieux du travail ou encore de se présenter au travail sous l'influence de cette substance.

Cependant, il importe de diversifier les stratégies de lutte contre l'usage de la drogue en milieu de travail dans le but de mettre en place des mécanismes de prévention et de gestion des situations potentiellement risquées.

L'adoption d'une politique constitue sans aucun doute un outil de gestion efficace afin de mettre en place ces mécanismes. Celle-ci est également l'occasion pour la commission scolaire de faire connaître sa position sur ce sujet en plus d'informer et de sensibiliser tout le personnel aux dangers associés à la consommation abusive de drogues, d'alcool ou de médicaments.

RÉSOLUTION CC : 2619/2019

CONSIDÉRANT que la commission scolaire désire offrir à ses élèves, ses employés et au public, un environnement sain, sécuritaire et propice à la dispensation des meilleurs services éducatifs;

CONSIDÉRANT qu'à titre d'employeur, la commission scolaire doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité de ses employés;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 17 octobre 2018, de la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière*;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire d'assurer une compréhension claire et sans équivoque de sa position en matière de consommation d'alcool ou de drogues et sur l'usage de médicaments en milieu de travail;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des associations, syndicats et du comité de parents;

CONSIDÉRANT le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur conférant au conseil des commissaires l'adoption de politiques.

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'adopter la *Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail*, telle que déposée et de déterminer sa date d'entrée en vigueur ce 22 janvier 2019.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales
du président

10. AUTORISATION DE SIGNATURE - CESSION D'UN TERRAIN À TITRE GRATUIT - ÉCOLE ROMÉO-SALOIS (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Concrètement, la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham souhaite implanter un centre communautaire, de même qu'une patinoire munie d'un toit derrière l'école Roméo-Salois. La municipalité a fait part de ses besoins à la Commission scolaire des Chênes et souhaite, notamment, que cette dernière retire son droit de refus, afin d'aller de l'avant avec son projet et de revoir le cadastre actuel. La Société québécoise des infrastructures (SQI) est impliquée dans les pourparlers.

La commission scolaire a manifesté un besoin de 1 800 mètres carrés pour agrandir la cour d'école de Roméo-Salois. La municipalité a procédé à la création du lot 6 255 101 pour le céder à titre gratuit à la commission scolaire et le réintégrer au lot actuel de l'école soit le lot 6 293 765.

La partie restante qui était intégrée au protocole de 1976 a maintenant son propre cadastre 6 255 102 et fait partie de l'entente entre les parties.

Le notaire Gilbert Lacroix a été mandaté par la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham pour préparer un acte de cession à titre gratuit en faveur de la commission scolaire du lot 6 255 101.

RÉSOLUTION CC : 2620/2019

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes, tel qu'indiqué au contrat notarié signé en 1976, a adressé une demande à la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham pour obtenir 1 800 mètres carrés pour les besoins de la cour de l'école Roméo-Salois;

CONSIDÉRANT la création du lot 6 255 101 d'une superficie de 1 800 mètres carrés, situé dans le Parc Yvon-Lambert, à l'arrière de l'école Roméo-Salois;

CONSIDÉRANT l'arpentage effectué par la firme Dubé arpenteurs-géomètres.

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par M. Patrick Lagueux :

- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer l'acte de cession à titre gratuit entre la Commission scolaire des Chênes et la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (Mme Stéphanie Lacoste – Dossier d'information)

La commissaire-parent Stéphanie Lacoste fait savoir que l'on a répondu de façon adéquate à ses questions sur la liste des chèques émis (# 237).

12. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Dans un premier temps, M. Normand Champagne, commissaire-parent, fait un retour sur la dernière rencontre du comité, tenue le 16 janvier 2019. Les participants ont notamment travaillé en équipes, afin de déterminer les différents éléments du *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) qui rejoignent les préoccupations des parents. De nombreuses idées sont ressorties de ces échanges.

Pour sa part, Mme Stéphanie Lacoste dresse un résumé d'une formation (« *boot camp* ») offerte par la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Cette formation, destinée aux commissaires représentant les comités de parents, a permis aux participants de mieux connaître l'aspect politique de leurs fonctions, de même que les lois, rôles et responsabilités des différentes instances.

Madame Lacoste n'hésiterait pas à recommander cette formation à ses collègues si l'occasion d'y participer se présentait à nouveau.

13. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Dans un premier temps, M. Houle salue l'initiative du comité de parents d'intégrer le PEVR à son plan d'action, faisant ainsi écho à l'intervention de M. Champagne.

Le président rappelle que le 5 février prochain, le conseil accueillera les membres des conseils d'élèves des quatre écoles secondaires et du CFER. À cette occasion, les élèves présenteront des projets structurants pour leur école. Ces projets seront appuyés par des bourses décernées par le conseil des commissaires (*total de 15 000 \$*).

Cette rencontre fera l'objet d'une captation télé, avec la collaboration de NousTV et sera diffusée à une date à être déterminée. De plus, une capsule présentant un « *condensé* » de l'activité sera produite et pourra être utilisée sur différentes plateformes. Le président rappelle que les objectifs de ce projet sont de développer le leadership étudiant, parler du PEVR et de mieux connaître la commission scolaire et ses élus.

Dans un autre ordre d'idées, M. Houle, ainsi que mesdames Lucie Gagnon et Lyne Bélanger, ont eu l'opportunité de prendre part à une évaluation de fin de cycle de 4^e secondaire (*présentation orale*) des élèves du programme SPRINT. Ce faisant, les trois élus ont été à même de mieux connaître cette voie de formation.

Enfin, M. Houle rappelle que chaque commissaire a reçu un aide-mémoire (*napperon*) transmis par la Fédération des commissions scolaires du Québec. Cet outil fait état des travaux menés par l'éthicien René Villemure, sur l'éthique et la gouvernance des commissaires.

14. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général, M. Lucien Maltais, aborde plusieurs sujets :

- Suite des rencontres de supervision avec les directions d'établissement, en lien avec la mise en place des projets éducatifs;
- Échanges avec la Ville de Drummondville (*échanges de terrains, besoins en infrastructures*);
- Présentation, au comité consultatif de gestion (CCG) de l'orientation de la commission scolaire, afin de doter certains établissements de locaux temporaires (modulaires) dès 2019-2020;
- Collaboration de la commission scolaire dans le cadre de la Grande boucle du Grand Défi Pierre-Lavoie (*besoin de bénévoles*);
- Rencontre du ministre Roberge en présence des membres de l'Association des directeurs généraux de commission scolaire (ADIGECS);

Initiales
du président

15. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 56, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance ordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle